

XR COMPETITION

Règlement

Appel à projets 2025

L'appel à projets est ouvert du **mercredi 28 août 2024 au mardi 31 décembre 2024**, minuit (GMT). Formulaire d'inscription : <https://nif-2025-xrcompetition-fr.paperform.co/>

Document mis à jour le 27 août 2024.

1- À propos de la XR Competition

1.1 - Présentation. La XR Competition (compétition officielle du festival) est ouverte à l'ensemble des œuvres et expériences incluant un dispositif ou des technologies immersives (VR, AR, MR, jeux VR, expériences sonores ou de son binaural, théâtre immersif, installations, etc.). Entre 10 et 20 expériences seront sélectionnées et présentées à l'occasion de la 8^e édition de NewImages Festival, du 9 au 13 avril 2025 au Forum des images et dans différents lieux au cœur de Paris.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'équipe du festival pourra être amenée à adapter ses dispositifs de présentation des œuvres aux publics et ne manquera pas - le cas échéant - de communiquer sur les mesures et décisions prises.

1.2 - Jury et prix. Les expériences sélectionnées sont soumises à l'appréciation d'un jury international. Elles concourent notamment pour trois prix, accompagnés de dotations allant de 3 000 à 6 000€.

D'autres récompenses pourront être annoncées prochainement. Des mentions spéciales (non dotées) pourront également être attribuées par les membres du jury.

1.3 - Annonce du palmarès. La cérémonie de remise des prix aura lieu le vendredi 11 avril 2025, en clôture du XR Market et du programme des Industry Days. La dotation reviendra à la production. En cas d'exæquo, elle sera partagée équitablement entre les lauréat·es.

2- Condition d'éligibilité

2.1 - Expériences acceptées. La XR Competition est ouverte à toute œuvre :

- développée autour d'une (ou de plusieurs) des technologies XR (réalité virtuelle "VR", réalité augmentée "AR", réalité mixte "MR") ou de dispositifs immersifs (son binaural, jeux VR, entre autres) ou monde virtuel.
- explorant de nouvelles formes de narration et de mise en scène
- achevée en 2024 ou 2025 (les projets actuellement en production sont éligibles, à condition d'être achevés d'ici à mars 2025)

2.1 - Expériences non éligibles. Les projets de publicité, de communication, ainsi que les projets éducatifs et les commandes institutionnelles ne sont en revanche pas éligibles.

2.2 - Exclusion de participation / visibilité .

Tout·e participant·e à un projet (XR Competition, Hors Compétition, XR Market ou toute autre section du festival) éligible faisant l'objet d'une mise en examen ou d'une condamnation judiciaire pour **des faits de violences, notamment à caractère sexiste ou sexuel** ne fera l'objet d'aucune mise en lumière pour la durée de la procédure ou de la condamnation pénale, par respect pour les victimes, que ce soit sur notre plateforme Swapcard, notre site, nos réseaux sociaux et nos communications. De fait, le projet éligible sera déprogrammé **si la condamnation** est connue en amont de l'événement ; et retiré de notre site et plateforme Swapcard si les accusations sont connues après, pour l'année de l'édition concernée.

Les modalités de cette non-mise en lumière sont les suivantes :

2.2.1. La révélation de la décision de mise en examen ou de condamnation pénale pourra être le fait de la publicité donnée à une affaire par les médias nationaux. Cette révélation pourra également venir de la victime partie civile ou de son avocat, qui pourront contacter à cet effet

l'équipe de NewImages Festival, laquelle leur proposera de faire appel à une association ou à un organisme de défense des victimes de violences.

2.2.2. Les personnes mises en cause devront être contactées par l'équipe de NewImages Festival qui les informera du dispositif de non-mise en lumière les concernant et de leurs recours potentiels (s'il est justifié du caractère inexact de la mise en cause, ou de ce qu'elle a pris fin après une décision définitive de non-lieu, de relaxe, d'acquittement ou par l'accomplissement de la peine).

Pour toute question relative à l'éligibilité de votre projet, n'hésitez pas à nous contacter : newimages-industrydays@forumdesimages.fr

3- Processus d'inscription

3.1 - À propos de l'appel à projets. La soumission du projet doit obligatoirement se faire :

- en français ou en anglais
- via [le formulaire en ligne](#) avant le mardi **mardi 31 décembre 2024 (inclus)**

À noter également :

- les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération
- il n'y a pas de temps limite imparti pour compléter [le formulaire](#)
- vos informations sont automatiquement sauvegardées en local ; vous pouvez donc fermer et/ou revenir ultérieurement au formulaire depuis le même appareil et le même navigateur (hors fenêtres de navigation privée)

Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre les derniers jours de l'appel à soumissions pour déposer votre projet, afin d'éviter tout problème technique.

Le festival garantit la confidentialité des informations et matériels transmis.

En inscrivant une expérience, vous reconnaissez détenir les droits afférents ou être habilité par tous les ayants droits. NewImages Festival ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de réclamation, conflit ou poursuite.

3.2 - Frais d'inscription. Chaque soumission doit être finalisée par le paiement de frais d'inscription (40€ HT soit 48€ TTC), destinés à couvrir les différents coûts de fonctionnement. À noter que les frais d'inscription sont soumis au taux de TVA applicable dans le pays où l'événement a lieu.

Les inscriptions en attente de paiement ne seront pas prises en compte. Ces frais ne sont pas remboursables. Ils ne constituent pas une accréditation et ne donnent donc en aucun cas accès au festival.

3.3 - Inscriptions de plusieurs projets. Plusieurs projets peuvent naturellement être soumis par une même personne / société de production. Dans ce cas, une fois le premier projet déposé, une réduction de 20% est accordée sur les frais d'inscription pour toute autre soumission (XR Competition ou XR Market, indistinctement).

Pour en bénéficier : veuillez nous contacter une fois le premier projet soumis (newimages-industrydays@forumdesimages.fr) pour obtenir votre code de réduction. Veuillez à bien indiquer dans votre mail le titre ainsi que le numéro d'inscription du premier projet ("submission ID", figurant dans l'email de confirmation). Un code valable individuel vous sera transmis, à faire valoir lors de votre prochaine inscription.

3.4 - Fichiers et builds. Merci dans un premier temps de bien vouloir prendre connaissance de nos [spécifications techniques](#).

Pour le processus de sélection : les liens de téléchargement transmis doivent rester valables jusqu'au 28 avril 2025.

En cas de sélection :

- le build définitif pour l'exposition in situ devra être transmis au plus tard le 15 février 2025. Le lien de téléchargement devra rester actif jusqu'à la fin du festival (28 avril 2025).

Pour toute question technique : newimages.support@forumdesimages.fr

4- Sélection

4.1 - Comité et critères de sélection. Les projets éligibles seront évalués par un comité de sélection, constitué de la directrice du festival et des membres de l'équipe de programmation.

Le type de première ne constitue pas un critère de sélection en soi. Toutefois, en cas d'exæquo entre deux expériences lors de la phase de sélection, la priorité pourra être donnée aux premières mondiales ou internationales et, dans une moindre mesure, aux premières européennes.

4.2 - Annonce de la sélection. L'annonce de la sélection sera faite début mars. Tous.es les postulant.es, sélectionné.es et non sélectionné.es, seront au préalable informé.es par email de la décision du comité de sélection.

À compter de la date d'envoi de ce mail, les sélectionné.es disposeront d'un délai de 6 jours pour confirmer et/ou mettre à jour les informations relatives à leur projet.

4.3 - Présentation pendant le festival. Les expériences sélectionnées seront présentées du 9 au 13 avril 2025 au Forum des images et dans les différents lieux parisiens du festival, (toutes les modalités seront communiquées aux sélectionné.es le moment venu).

Pour chaque expérience, il appartient à l'équipe de programmation de déterminer :

- des espaces et horaires de diffusion
- des dispositifs de visionnage (selon les recommandations faites lors de l'inscription de votre projet)

4.4 - Engagements des sélectionné.es. Les équipes des projets sélectionnés s'engagent :

- à ne pas communiquer sur leur sélection avant l'annonce officielle
- à respecter le type de première indiqué au moment de l'inscription (tout changement devra être notifié par email)
- à faire figurer le logo du festival dans les crédits du projets et à mentionner leur sélection sur l'ensemble des outils de communication dès l'annonce officielle (un kit de promotion sera transmis à cet effet)
- à consentir à au moins une présentation de l'expérience à titre gracieux dans le cadre des reprises organisées par NewImages Festival (cf. infra)

Ces obligations seront reprises et précisées ultérieurement aux équipes sélectionné·es. En cas de manquement, le festival se réserve le droit de reconsidérer la sélection de l'expérience.

4.5 - Reprise(s) NewImages Festival. Grâce à son réseau de partenaires en France et à l'international, NewImages Hub est régulièrement invité à organiser des reprises de sa programmation dans différents événements. À ce titre, il pourra être demandé aux sélectionné·e·s de bien vouloir consentir - le cas échéant - à au moins une présentation de leur expérience à titre gracieux. Les ayants droit seront naturellement averti·es et consulté·es au préalable de manière à ce que ces reprises puissent pleinement s'intégrer dans leur stratégie de distribution. En ce sens, aucune décision ne sera prise sans leur accord.

5- Contreparties

5.1 - Sélectionné·es. Pour chaque projet sélectionné en compétition, le festival garantit :

- 2 accréditations gratuites pour les Industry Days (9-11 avril 2025)
- un tarif préférentiel à moins 50% pour l'accréditation de toute autre personne en lien avec le projet, sur l'accréditation valable 3 jours aux Industry Days

Aucun screening fee ne sera versé pour les expériences sélectionnées dans le cadre de la XR Competition.

5.2 - Non sélectionné·es. Pour chaque projet inscrit, le festival garantit 3 réductions de 30% à utiliser pour toute accréditation aux Industry Days.

5.3 - Défraiement. Dans un cas comme dans l'autre, merci de noter que le transport, l'hébergement et tout autre frais restent à la charge des participant·es.

6- Communication et promotion

6.1 - Éléments de communication. Début mars, un formulaire sera transmis aux équipes sélectionnées afin de confirmer et/ou de mettre à jour les informations relatives à leur projet. En acceptant ce règlement, vous autorisez le festival à les utiliser à des fins promotionnelles sur

ses différents canaux de communication ainsi que ceux de ses partenaires (diffusion du trailer notamment), et ce pour une durée de trois ans.

6.2 - Visibilité NewImages Festival. Dès l'annonce officielle, les équipes sélectionnées devront faire figurer le logo du festival / mentionner leur sélection sur leurs outils de communication. Un kit de promotion sera transmis à cet effet début février.

À l'issue du festival, les équipes lauréates recevront un nouveau kit de promotion, mentionnant leur récompense.

7- Calendrier

Mercredi 28 août 2024 : ouverture de l'appel à projets.

Mardi 31 décembre 2024 (inclus) : clôture de l'appel à projets.

Début février 2025 : notification des postulant-es.

Début mars 2025 : annonce officielle de la sélection.

Jeudi 15 février 2025 : réception des fichiers définitifs (exposition in situ).

Vendredi 11 avril 2025 : cérémonie de clôture (Industry Days) de NewImages Festival.

Mercredi 9 au dimanche 13 avril 2025 : Programmation artistique de NewImages Festival 2025.